Paris, le 19 octobre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annie GENEVARD, nouvelle présidente, et Jeanine DUBIÉ, secrétaire générale, et toute l'ANEM tendent la main à la majorité pour intégrer sa gouvernance

Au cours du 34e Congrès de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM), Annie GENEVARD, députée du Doubs, nouvelle présidente, et Jeanine DUBIÉ, députée des Hautes-Pyrénées, secrétaire générale, tendent la main à la majorité pour intégrer l'exécutif de l'ANEM en lui réservant le siège de vice-président.

Dans son organisation et son fonctionnement, l'ANEM a présenté, jusqu'à maintenant, une gouvernance originale assurée, conjointement, par un président et un secrétaire général, parlementaires issus d'un parti de gouvernement, alternativement de la majorité et de l'opposition. Compte-tenu des nouveaux équilibres politiques, avec une nouvelle majorité à l'Assemblée nationale, mais peu représentée parmi les adhérents issus des collectivités, le Comité directeur et l'assemblée générale de l'Association, **dans une volonté d'ouverture et de juste représentation**, ont décidé **d'adapter sa gouvernance** et **d'attribuer le poste de vice-président à un parlementaire de la majorité dans la perspective d'une gouvernance tripartite**. Annie GENEVARD et Jeanine DUBIE souhaitent la désignation d'un représentant de la nouvelle majorité, au plus vite, pour mettre en place cet exécutif de trois membres.

Par ailleurs, le nouveau ministre en charge des collectivités territoriales, Sébastien LECORNU, a tenu à affirmer l'intérêt manifesté par le gouvernement pour que la montagne et sa nouvelle gouvernance aillent de l'avant. Il a notamment annoncé que l'ANEM sera intégrée au sein de la conférence nationale des territoires.

Contact : Olivier LAMOUREUX, tél. 01.45.22.17.58 / 06.20.48.05.21 - courriel : o.lamoureux@anem.org

L'ANEM se mobilise depuis plus de 30 ans pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national. L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble quelque 4 000 communes et intercommunalités, 40 départements, 7 régions, et plus de 250 parlementaires.